

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1073

23 avril 2015

SOMMAIRE

ABH Holdings S.A.	51504	Holden Recoveries V S.à r.l.	51459
Aero Frenn Letzebuerg-Lou Hemmer ...	51499	iCapital Investments Luxembourg S.à r.l.	51474
All Round Business SA	51459	ICG European Fund 2006 No2 New S.à r.l.	51471
Alva Design S.à r.l.	51500	Inovatec S.à r.l.	51458
AOS Luxembourg S.à r.l.	51470	Lukilux S.à r.l.	51497
ATH Homestake	51467	Mizzen Manager S.à r.l.	51472
Balthasar Exploitation S.à r.l.	51500	N2 Internet Holding	51458
Beauharnois S.A.	51468	P.F.I.	51478
Build Holding 2 S.à r.l.	51466	PHM Subco 19 S.A.	51463
Colliers Luxembourg S.à r.l.	51470	PlanView Luxembourg S.à r.l.	51461
Corporate and Fiduciary Services	51458	Primavera Intermediate Holdings S.à r.l.	51484
Dsl Document Solutions Sàrl	51471	Protexion Group S.A.	51473
Eastman Chemical Luxembourg Holdings 3 S.à r.l.	51495	Redcor Reaseguros S.A.	51462
Eastman Specialties S.à r.l.	51495	Reevol S.à r.l.	51469
Economic Development S.A.	51460	Sinerfin S.A.	51496
Eicher S.à r.l.	51503	Solartec S.à r.l.	51460
Equinix (Luxembourg) Investments S.à r.l.	51480	Stramongate S.A.	51475
Eridal S.A.	51470	Swedish Network Holding S.à r.l.	51502
Funds Partnership Luxembourg Branch	51466	UK Students Ewer Street S.à r.l.	51471
Global Image	51462	Whisk Group International S.à r.l.	51467
Holden Recoveries VII S.à r.l.	51459	Zonat S.A.	51472

CF Services, Corporate and Fiduciary Services, Société Civile.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg E 1.200.

Les parts sociales de la société sont dorénavant réparties comme suit:

BDO TAX & Accounting	99 parts
Pierre LENTZ	1 part
Total	100 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2015.

Référence de publication: 2015038506/13.

(150043711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

N2 Internet Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 195.131.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 13 février 2015

Conformément à la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et des parts au porteur, le conseil d'administration a décidé d'élire avec effet immédiat, LWM, ayant son siège social au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B69890, comme dépositaire des actions au porteur.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2015038769/13.

(150044207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

Inovatec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-7391 Blaschette, 14, rue de Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 117.741.

EXTRAIT

Il résulte des conventions de cession de parts sociales sous seing privé que:

- 70 parts sociales ont été transférées le 29 mai 2009 de la société GMS S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-4974 Dippach, 16, rue des Romaines à la société GETRAL S.A., société Anonyme, ayant son siège social à L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 96.608.;

- 70 parts sociales ont été transférées le 23 janvier 2015 de la société CAR POINT S.A R.L., société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à L-7391 Blaschette, 14, rue de Fischbach à MULLER & ASSOCIES GROUP S.A R.L., société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 109.113;

Par conséquent, le capital social de INOVATEC S.A R.L. est détenu de la manière suivante:

- 70 parts sociales par MULLER & ASSOCIES GROUP S.A R.L.;

- 90 parts sociales par SOLARTEC S.A. R.L.;

- 70 parts sociales par GETRAL S.A.;

- 70 parts sociales par Jürgen SCHOPP;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015039192/28.

(150044672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

Holden Recoveries V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 11.000,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 168.283.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte de la décision de l'associé unique de la Société prise le 29 Décembre 2014

- La liquidation est clôturée.
- Les livres et documents sociaux de la Société sont conservés au 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg pour une durée minimale de cinq ans.

Référence de publication: 2015038625/14.

(150043691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

Holden Recoveries VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 11.000,00.**

Siège social: L-145 Luxembourg, 1, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 168.281.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte de la décision de l'associé unique de la Société prise le 29 Décembre 2014

- La liquidation est clôturée.
- Les livres et documents sociaux de la Société sont conservés au 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg pour une durée minimale de cinq ans.

Référence de publication: 2015038627/14.

(150043687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

All Round Business SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 111.382.

Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, l'intégralité du capital social étant présente ou représentée, et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

- Ils décident de renouveler le mandat de Ronny HOFSTEDE, demeurant à MC-98000 Monaco (Monaco), le Shakespeare, 12, Boulevard Princesse Charlotte de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué.
- Ils décident de révoquer Bianca ATTEVELD et Otis SAHETAPY de leurs fonctions d'administrateurs.
- Ils décident de nommer Roy VAN DIJK, employé privé, demeurant à NL-3411 AC Lopik (Pays-bas), 46, Wielsekade, aux fonctions d'administrateur de la société.
- Ils décident de nommer Herman SWANNET, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer aux fonctions d'administrateur de la société.
- Ils décident de révoquer la société FRAXINUS B.F. BVBA, avec siège social à B-1745 Opwijk (Belgique), 142, Klaarsstraat, inscrite au Registre de Commerce en Belgique sous le numéro 0477087867 de ses fonctions de commissaire aux comptes.
- Ils décident de nommer la société CONNECTING YOU SARL, avec siège social à L-5573 Remich, 6, Montée Saint-Urbain, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B93.960, commissaire aux comptes de la société.
- Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes ainsi renouvelés respectivement nommés prendront fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2020.

A Mondorf-les-Bains, le 05.03.2015.

Signature.

Référence de publication: 2015038392/26.

(150044205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

Economic Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 161.826.

—
EXTRAIT

Il ressort d'une décision de l'administrateur unique du 12 février 2015 que

CF Corporate Services

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 165872

a été nommée en tant que dépositaire des actions au porteur de la Société ECONOMIC DEVELOPMENT S.A. pour une durée indéterminée, en application de l'article 42 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015039689/18.

(150044977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

Solartec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.900,00.**

Siège social: L-7391 Blaschette, 14, rue de Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 81.344.

—
EXTRAIT

Il résulte des conventions de cession de parts sociales sous seing privé que:

- 97 parts sociales ont été transférées le 23 janvier 2015 de Jean-Marie MATHGEN, demeurant à L-7391 Blaschette, 14, rue de Fischbach à MULLER & ASSOCIES GROUP S.A R.L., société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 109.113;

- 28 parts sociales ont été transférées le 26 janvier 2015 de Jean-Marie MATHGEN, demeurant à L-7391 Blaschette, 14, rue de Fischbach à GETRAL S.A., société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 96.608;

- 33 parts sociales ont été transférées le 3 février 2015 de Frank STEICHEN, demeurant à L-5741 Filsdorf, 11, rue de l'Eglise à MULLER & ASSOCIES GROUP S.A R.L., société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 109.113;

- 32 parts sociales ont été transférées le 3 février 2015 de Frank STEICHEN, demeurant à L-5741 Filsdorf, 11, rue de l'Eglise à GETRAL S.A., société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 96.608;

- 60 parts sociales ont été transférées le 3 février 2015 de Frank STEICHEN, demeurant à L-5741 Filsdorf, 11, rue de l'Eglise à Jürgen SCHOPP demeurant à Beuerhof 1, D-54579 ÜXHEIM (Allemagne).

Par conséquent, le capital social de SOLARTEC S.A R.L. est détenu de la manière suivante:

- 186 parts sociales par MULLER & ASSOCIES GROUP S.A R.L.;

- 185 parts sociales par GETRAL S.A.;

- 185 parts sociales par Jürgen SCHOPP;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2015.

*Pour la Société**Un mandataire*

Référence de publication: 2015039402/36.

(150044528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

PlanView Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 96.804.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of February.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary public residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PlanView Cayman Limited, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at 3rd Floor, Harbour Centre, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies, represented by Mr Cyrille Teres, whose professional address is at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given under private seal on February 16, 2015,

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

Such appearing person, through its proxyholder, has requested the notary to enact that:

I. The appearing person is the sole partner (the "Sole Partner") of..PlanView Luxembourg, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.804 incorporated on November 6, 2003, pursuant to a notarial deed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1276 of December 2, 2003 (the "Company").

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. Transfer of the registered office of the Company from 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

2. Amendment of the first sentence of article 2.1 of the Company's articles of association.

3. Miscellaneous.

First resolution

The Sole Partner decides to transfer the registered office of the Company from 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

Further to the previous resolution, the Sole Partner decides to amend the first sentence of article 2.1 of the Company's articles of association which shall be read as follow:

" Art. 2.1. (first sentence). The registered office of the Company is established in the municipality of Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Strassen, at the new registered office of the Company, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, the proxy-holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu,

PlanView Cayman Limited, une société constituée conformément au droit des Iles Cayman ayant son siège social à 3rd floor, Harbour Centre, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies,

ici représentée par Monsieur Cyrille Teres, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 février 2015,

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante représentée par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. La comparante est l'associée Unique (l'«Associée Unique») de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «PlanView Luxembourg, S.à r.l.», ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.804, constituée suivant acte notarié en date du 6 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1276 en date du 2 décembre 2003 (la «Société»).

II. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société du 15, rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Modification de la première phrase de l'article 2.1 des statuts de la Société.
3. Divers.

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier la première phrase de l'article 2.1 des statuts de la Société qui aura désormais le teneur suivante:

« **Art. 2.1. (première phrase).** Le siège social de la Société est établi dans le commune de Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.»

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare à la demande de la partie comparante, que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Strassen, au nouveau siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du document faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci signe le présent acte avec le notaire.
Signé: C. TERES, J.J.WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 05 mars 2015. Relation: EAC/2015/5237. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015039929/81.

(150045525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

Global Image, Société Coopérative organisée comme une Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 190.494.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2015.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2015039732/12.

(150045483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

Redcor Reasegueros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 153.252.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 février 2015

L'Assemblée renouvelle le mandat de la société KPMG Luxembourg 39 avenue JF Kennedy, L1855 Luxembourg - RCS B149. 133 - en tant que Réviseur d'Entreprises agréé jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2015040651/13.

(150046355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

PHM Subco 19 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 171.757.

In the year two thousand and fifteen (2015), on the sixteenth (16th) day of February, before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

were adopted the resolutions of the sole shareholder of PHM Subco 19 S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 171757 (the Company).

The Company was incorporated on 25 September 2012 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary public residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Luxembourg official gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) (the Official Gazette) number 2630 of 24 October 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, dated 31 December 2013, published in the Official Gazette number 1501 of 11 June 2014.

THERE APPEARED:

PHM Holdco 19 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 171719 (the Sole Shareholder),

duly and validly represented for the purpose hereof by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address at Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting in the name and on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, duly and validly represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. all the one billion one hundred and five million five hundred sixty-six thousand (1,105,566,000) shares of the Company, issued in the bearer form, with a nominal value of one cent of euro (EUR0.01) each, representing the entire share capital of the Company amounting to eleven million fifty-five thousand six hundred sixty euro (EUR11,055,660) are present or duly and validly represented, so that the Sole Shareholder may validly resolve on all the items composing the Agenda (as this term is defined below);

II. the Sole Shareholder has been called in order to resolve on the items contained in the following agenda (the Agenda):

(1) Amendment of articles 6.2, 6.3, 6.5, 7 and 10.3 of the Articles in order to make them compliant with the provisions of the Luxembourg act of 28 July 2014 amending the regime of bearer shares; and

(2) Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder hereby takes the following resolutions:

Sole resolution

The Sole Shareholder acknowledges the terms of the Luxembourg act of 28 July 2014 amending the regime of bearer shares, and resolves to amend article 6.2. of the Articles, which shall now read as follows:

“ **6.2. Bearer shares.** Provisions of articles 41 and 42 of the Luxembourg act of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended (the Companies Act) do apply to shares in bearer form issued by the Company. Shares in bearer form issued by the Company must be deposited with a depositary established in Luxembourg and appointed by the Company in accordance with the Companies Act.

The depositary shall hold the shares in bearer form remitted to it in accordance with the paragraph above on behalf of the shareholder who is the owner of such shares.

Any rights relating to shares issued in bearer form by the Company may only be exercised if the relevant shares have been deposited with the depositary and relevant registrations have been made in the bearer shares register created, kept and maintained by the depositary in accordance with article 42 of the Companies Act (the Register)”.

The Sole Shareholder further resolves to amend article 6.3 of the Articles, which shall now read as follows:

“ **6.3. Registration, ownership and co-ownership of shares.** The ownership of the shares in bearer form issued by the Company must be registered and exclusively results from a registration in the Register referred to in Article 6.2. A shareholder has access to the registrations pertaining to it in the Register and may require the depositary to issue a

certificate evidencing such registrations pertaining to it in accordance with Article 42(4) of the Companies Act. However, such a certificate does not qualify as title of ownership.

The Company will recognise only one holder per share. In the event that a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company.”

The Sole Shareholder further resolves to amend article 6.5 of the Articles, which shall now read as follows:

“ **6.5. Pledge over shares.** Any shareholder shall have the right to grant security over its shares in accordance with article 9 of the law dated 5 August 2005 on financial collateral arrangements (as amended), the voting rights attaching to the shares may be exercised by any person in favour of whom such security has been granted, each time subject to the terms of the relevant pledge agreement. Such person in favour of whom security over the shares has been granted may also exercise all rights of the relevant shareholder having pledged the shares in relation to the convening of a General Meeting or the adoption of shareholder resolutions, including for the avoidance of doubt, the right to request the Board to convene a General Meeting and to request items to be added to the agenda, to convene such General Meeting itself to the extent permitted by applicable law and to propose and adopt resolutions in written form to the extent permitted by applicable law and each time subject to the terms of the relevant pledge agreement. Any such agreement between a shareholder and a pledgee governing the above rights disclosed to the Company shall be given effect by it, and any decision will be validly adopted only if adopted in accordance with the provisions of the relevant pledge agreement and this section 6.5.

A pledge over shares in bearer form issued by the Company shall be enforceable by a registration of such pledge in the margin of the Register.”

The Sole Shareholder further resolves to amend article 7 of the Articles, which shall now read as follows:

“ **Art. 7. Transfer of bearer shares.** A transfer of shares in bearer form shall be enforceable toward the Company and any third parties once it has been registered in the Register, in accordance with article 42(4) of the Companies Act.

Any and all rights attaching to the shares shall be transferred along with any shares so transferred, whichever the method.”

The Sole Shareholder finally resolves to amend article 10.3 of the Articles, which shall now read as follows:

“ **10.3. Voting rights attaching to the shares.** Subject to the provisions of Article 6.2, each share entitles its holder to one vote.”

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same proxyholder of the Sole Shareholder and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this notarial deed.

This notarial deed having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, who is known to the notary by its surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the Sole Shareholder signed the present deed together with the notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le sixième (16^{ème}) jour de février, par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

ont été adoptées les résolutions de l’actionnaire unique de PHM Subco 19 S.A., une société anonyme constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d’immatriculation B 171757 (la Société).

La Société a été constituée le 25 septembre 2012 suite à un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 2630 du 24 octobre 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suite à un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 31 décembre 2013, publié au Mémorial numéro 1501 du 11 juin 2014.

A COMPARU:

PHM Holdco 19 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d’immatriculation B 171719 (l’Actionnaire Unique),

ci-après dûment et valablement représenté à l'effet des présentes par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son domicile professionnel sis à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte de l'Actionnaire Unique et par le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec lui.

L'Actionnaire Unique, dûment et valablement représenté à l'effet des présentes comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. l'ensemble des un milliard cent cinq millions cinq cent soixante-six mille (1.105.566.000) actions de la Société, émises sous la forme au porteur, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR0,01) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société s'élevant à onze millions cinquante cinq mille six cent soixante euros (EUR11.055.660), sont présentes ou dûment et valablement représentées, de telle sorte que l'Actionnaire Unique peut valablement délibérer sur les points composant l'Ordre du Jour (tel que ce terme est défini ci-dessous);

II. l'Actionnaire Unique a été convoqué afin de délibérer sur les points composant l'ordre du jour reproduit ci-après (l'Ordre du Jour):

(3) Modification des articles 6.2, 6.3, 6.5, 7 et 10.3 des Statuts à l'effet de les rendre conformes aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 28 juillet 2014 modifiant le régime des actions au porteur; et

(4) Divers.

III. l'Actionnaire Unique adopte les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'Actionnaire Unique prend note des termes de la loi luxembourgeoise du 28 juillet 2014 modifiant le régime des actions au porteur, et décide de modifier l'article 6.2 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.2. Actions au porteur.** Les dispositions des articles 41 et 42 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 gouvernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), s'appliquent aux actions au porteur émises par la Société. Les actions au porteur émises par la Société doivent être déposées auprès d'un dépositaire établi au Grand-Duché de Luxembourg et désigné par la Société conformément à la Loi.

Le dépositaire détient les actions au porteur qui lui sont remises conformément au paragraphe ci-dessus pour le compte de l'actionnaire qui est le propriétaire de telles actions.

Tous les droits attachés aux actions au porteur émises par la Société ne peuvent être exercés que si les actions concernées ont été déposées auprès du dépositaire et les inscriptions ont été effectuées dans le registre d'actions au porteur créé, conservé et mis à jour par le dépositaire conformément à l'article 42 de la Loi (le Registre)».

L'Actionnaire Unique décide en outre de modifier l'article 6.3 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.3 Inscription, propriété et co-propriété des actions.** La propriété des actions au porteur émises par la Société doit être inscrite et résulte exclusivement d'une inscription dans le Registre visé à l'Article 6.2. Un actionnaire a accès aux inscriptions se rapportant à lui dans le Registre et peut requérir du dépositaire qu'il émette un certificat attestant de telles inscriptions se rapportant à lui conformément à l'article 42(4) de la Loi. Cependant, un tel certificat ne correspond pas à un titre de propriété.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Au cas où une action appartiendrait à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société.».

L'Actionnaire Unique décide en outre de modifier l'article 6.5 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.5. Gage sur les actions.** Tout actionnaire a le droit de constituer une sûreté sur ses actions et, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, telle que modifiée, les droits de vote attachés aux actions pourront être exercés par toute personne en faveur de qui une telle sûreté a été constituée, sous réserve des termes des contrats de gages y afférent. Une telle personne en faveur de qui une sûreté a été constituée sur des actions peut également exercer l'ensemble des droits appartenant à l'actionnaire concerné ayant gagé ses actions, s'agissant de toute Assemblée Générale ou de l'adoption de résolutions d'actionnaires, en ce inclus le droit de requérir du Conseil d'Administration la convocation d'une Assemblée Générale et de demander l'insertion de points à l'ordre du jour, de convoquer ladite Assemblée Générale dans les limites prévues par la loi applicable et de proposer ainsi que d'adopter des résolutions écrites dans les limites imposées par la loi applicable, et ce, toujours sous réserve et conformément aux termes du contrat de gage y afférent. Tout contrat conclu en ce sens entre un actionnaire et un créancier gagiste en rapport avec les droits visés ci-dessus qui aurait été communiqué à la Société sera observé par cette dernière, et toute décision ne sera valable que dans la mesure où elle aurait été adoptée conformément aux stipulations du contrat de gage applicable ainsi qu'à cet article 6.5.

Un gage sur des actions au porteur émises par la Société sera rendu opposable par le biais d'une inscription de ce gage en marge du Registre.».

L'Actionnaire Unique décide en outre de modifier l'article 7 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 7. Transfert d'actions au porteur.** Un transfert d'actions au porteur émises par la Société sera opposable à la Société et aux tiers dès qu'il aura été inscrit dans le Registre, conformément à l'article 42(4) de la Loi.

Tous les droits attachés aux actions seront transférés avec les actions ainsi transférées, quelque soit la méthode.»

L'Actionnaire Unique décide enfin de modifier l'article 10.3 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **10.3. Droits de vote attachés aux actions.** Sous réserve des dispositions de l'Article 6.2, chaque action confère une voix à son détenteur.»

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle Anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de l'Actionnaire Unique, le présent acte a été rédigé en Anglais, suivi d'une traduction française. A la demande du même mandataire de l'Actionnaire Unique et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, à la date mentionnée au début de cet acte notarié.

Cet acte notarié ayant été lu au mandataire de l'Actionnaire Unique, qui est connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire de l'Actionnaire Unique a signé le présent acte conjointement avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 février 2015. Relation: EAC/2015/4452. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015039937/187.

(150045205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

Funds Partnership Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 145.843.

L'adresse de la société est transférée, avec effet au 1^{er} février 2015 au 13 rue Aldringen, L - 1118 Luxembourg.

Référence de publication: 2015037833/8.

(150042668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Build Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.385.

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 09 mars 2015 que:

1. La personne suivante a démissionné de sa fonction de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 09 mars 2015:

- Monsieur Christopher Finn;

2. La personne suivante a été nommée en tant que nouveau membre du conseil de gérance de la Société pour une période illimitée, avec effet au 09 mars 2015:

- Monsieur Andrew Howlett-Bolton, avec adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

3. L'adresse de la Société est fixée au 2, avenue Charles de Gaulle, 4^{ème} étage, L-1653 Luxembourg.

Veillez également noter que l'adresse professionnelle de Madame Erica Herberg, membre du conseil de gérance de la Société, a changé comme suit: 57, Berkeley Square, Lansdowne House, W1J 6ER London, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2015.

Build Holding 2 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015039573/21.

(150045415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

Whisk Group International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 151.443.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés de Whisk Group International S.à r.l. (en liquidation) tenue le 18 décembre 2014

Il a été décidé par l'assemblée générale des associés de Whisk Group International S.à r.l. (en liquidation) (la Société) tenue le 16 décembre 2014, comme suit:

- (i) de clôturer la liquidation de la Société; et
- (ii) de conserver les dossiers et documents de la Société au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, pour une période de cinq ans.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Pour la société Whisk Group International S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015039462/20.

(150044501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

ATH Homestake, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 195.232.

—
Extrait de l'acte constitutif

En date du 2 mars 2015, la société en commandite spéciale dénommée ATH Homestake (la "Société") a été constituée par acte sous seing privé. Le siège social de la Société est situé au 11 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

L'associé gérant commandité de la Société est la société Athena GP Lux, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est situé au 11 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de 12.500 euros (EUR 12,500) et dont l'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours.

L'objet de la Société est (a) l'investissement de son capital principalement, directement ou indirectement, dans NB HOMESTAKE CO-INVEST LP, une société en commandite (limited partnership) constituée suivant le Delaware Revised Uniform Limited Partnership Act, tel que modifié de temps en temps, dont l'objet est d'acquérir, de détenir, de vendre et d'échanger, directement ou indirectement, des titres dans le projet Homestake ou de l'une de ses filiales (collectivement, avec n'importe quel autre investissement réalisé par la Société, les "Investissement de Portefeuille"); (b) d'exercer tous les droits, pouvoirs, privilèges et tout autre droit relatif à propriété ou à la possession des Investissements de Portefeuille détenus ou possédés par la Société; (c) de signer, conclure et exécuter tout contrat ou autre engagement; (d) de se livrer à tout autre acte ou activité licite; et (e) de se livrer à tout autre activité ou transaction qui pourrait être nécessaire, appropriée ou souhaitable pour la mise en oeuvre de ce qui précède.

La Société pourra, à la seule discrétion de son associé gérant commandité, acquérir et détenir ses investissements par le biais d'une structure "master-feeder" dans laquelle la Société (avec d'autres véhicules d'investissement gérés par l'associé gérant commandité ou l'une de ses filiales ou pour lesquels l'associé gérant commandité ou l'une ou plusieurs de ses filiales agit comme associé commandité ou dirigeant ou exerce une fonction similaire) investira afin que celle-ci investisse à son tour dans des Investissements de Portefeuille. La Société, à l'égard des investissements réalisés dans un tel "master fund", et le "master fund", à l'égard des investissements dans les Investissements de Portefeuille, pourront acquérir et détenir leurs investissements respectifs au travers de sociétés de portefeuille, à la seule discrétion de l'associé gérant commandité.

La Société a été constituée pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015039558/34.

(150045401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

Beuharnois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 152.270.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le dix-sept février.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Jean-Pierre XIBERRAS, administrateur, né le 16 octobre 1941 en France, demeurant à Tafrata, Villa les trois palmiers, Annakhil, Nord-Marrakech, Maroc,

ici représenté par Monsieur Adrien MANTIONE, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée le 4 février 2015, laquelle, après signature ne varietur, par le notaire instrumentant et le mandataire, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société BEAUHARNOIS S.A., ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, Boulevard Emmanuel Servais, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 19 mars 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 983 du 11 mai 2010 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date que le capital social de la société BEAUHARNOIS S.A. s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.-EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent (100.-Eur) chacune, entièrement libérées;

- que Monsieur Jean-Pierre XIBERRAS, précité, est seule propriétaire de toutes les actions;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 28 janvier 2015, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et payé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 28 janvier 2015 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;

il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et/ ou du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2535 Luxembourg, 16, Boulevard Emmanuel Servais.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue française, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille euros (1.000.-Eur).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand fifteen, on the seventeenth day of February.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Jean-Pierre XIBERRAS, director, born on the 16th day of October 1941, in France, residing at Tafrata villa les trois palmiers, Annakhil Nord, Marrakech, Maroc,

Here represented by Mr Adrien Mantione, private employee,

by virtue of a proxy given on the 4th February, 2015.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the company "BEAUHARNOIS S.A.", having its registered office in L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on May 11th, 2010, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 983 of March 8th, 2010;
- that the articles of incorporation haven't been modified since then;
- that the capital of the company "BEAUHARNOIS S.A." is fixed at THIRTY ONE THOUSAND EURO (31,000.-Eur) represented by THREE HUNDRED AND TEN (310) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.-Eur) each, fully paid up;
- that BEAUHARNOIS S.A., aforementioned, has become owner of all the shares;
- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at January 28th, 2015, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at January 28th, 2015, being only one information for all purposes;
- following the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's directors and statutory auditor are hereby granted full discharge with respect to their duties;
- there shall be arranged the cancellation of all issued shares and/or the shareholders register;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2535 Luxembourg, 16, Boulevard Emmanuel Servais.

The undersigned notary, who knows and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand euro(1,000.- Eur).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day first above written.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Signé: A. MANTIONE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 février 2015. Relation: 1LAC/2015/5203. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2015.

Référence de publication: 2015039576/95.

(150045843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

Revevol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 234.400,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 156.475.

L'adresse de GILLES Invest, actionnaire de la Société, a changé et se situe désormais au 22, Rue des Ecouffes, F-75004 Paris, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Revevol S.à r.l.

Le Mandataire

Référence de publication: 2015040655/13.

(150045745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Eridal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 154.030.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 27 février 2015 que:

- La démission de Monsieur Patrick MOINET, administrateur de catégorie A de la Société, avec effet au 13 février 2015, a été acceptée;

- Madame Sandrine BISARO, née le 28 juin 1969 à Metz (France) demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommée administrateur de catégorie B de la Société, avec effet au 13 février 2015, pour une durée de six années.

- Monsieur Magsud AHMADKHANOV occupe désormais la fonction d'administrateur de catégorie A, avec effet au 13 février 2015, pour une durée de six années.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015039704/18.

(150044882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

**Colliers Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. AOS Luxembourg S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 168.153.

—
L'an deux mille quinze, le deux mars.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

CAPE NORTH S.A., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach,

Ici représentée par un de ses administrateurs-délégués ayant pouvoir de signature individuelle, NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, elle-même représentée par Madame Rika MAMDY, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, en vertu d'un pouvoir général donné sous seing privé en date du 15 octobre 2013, dont une copie restera annexée aux présentes.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul et unique associé actuel de la société "AOS Luxembourg S.à r.l.", société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 avril 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1249 du 19 mai 2012.

- Qu'elle a pris la résolution suivante:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination de la société en COLLIERS Luxembourg S.à r.l. de sorte que l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a comme dénomination COLLIERS Luxembourg S.à r.l.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. MAMDY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 6 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/7057. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 mars 2015.

Référence de publication: 2015039546/36.

(150045306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

Dsl Document Solutions Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 221, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 23.173.

Les statuts coordonnés au 29/01/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/03/2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015039501/12.

(150045476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

ICG European Fund 2006 No2 New S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 176.744.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 4 mars 2015

- La démission de Monsieur Diogo ALVES de son mandat de gérant est acceptée avec effet au 4 mars 2015.
- Madame Delphine BIRCKER, née le 30 mai 1981 à La Fère, France, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg est nommée comme nouveau gérant de la société, avec effet au 4 mars 2015, pour une période indéterminée.

Fait à Luxembourg, le 4 mars 2015.

Certifié sincère et conforme

ICG European Fund 2006 No2 New S.à r.l.

Référence de publication: 2015040426/16.

(150046441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

UK Students Ewer Street S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 154.728.

Extrait des décisions des associés de la Société adoptées le 17 février 2015

Les associés de la Société ont décidé d'approuver les cessions à LTS Student HoldCo S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194124:

- d'1 part sociale de catégorie B1 et d'1 part sociale de catégorie B2 que Generation Cambridge One LLP détient dans la Société, avec effet au 2 mars 2015; et
- d'1 part sociale de catégorie B1 et d'1 part sociale de catégorie B2 que Generation Cambridge Two LLP détient dans la Société, avec effet au 2 mars 2015.

Les associés de la Société ont décidé de prendre acte et d'accepter la démission de CEREP Management S.à r.l., de M Damien Renzonnet et M. David Pearson, de leur poste de gérants de la Société avec effet au 2 mars 2015.

Les associés de la Société ont décidé de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société, pour une durée indéterminée et à compter du 2 mars 2015:

- M Vitalij Farafonov, résidant professionnellement au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
- Mme Nicole Goetz, résidant professionnellement au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg; et
- M Maxime Nino, résidant professionnellement au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UK Students Ewer Street S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015039436/26.

(150044663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

Zonat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 98.480.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/03/2015.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2015038937/12.

(150043658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

Mizzen Manager S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.473,69.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 171.018.

1. Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des associés de la Société en date du 27 février 2015

En date du 27 février 2015, l'assemblée générale des associés de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter les démissions de Monsieur Jeffrey Scott WRIGHT et Monsieur Christian Browne MC GRATH de leur mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 27 février 2015;
- d'accepter les démissions de Madame Sheena SCHMIDT et Madame Virginia Jennifer STRELEM de leur mandat de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 27 février 2015;
- de nommer Monsieur Anthony SANTOSPIRITO, né le 19 octobre 1984 à Giralang, Australie, résidant professionnellement à l'adresse suivante: Warwick Court, 5 Paternoster Square, EC4M 7AG Londres, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet au 27 février 2015 et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Madame Danièle (Danielle) ARENDT-MICHELS, née le 9 janvier 1961, à Ettelbruck, Luxembourg, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet au 27 février 2015 et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Monsieur Gautier LAURENT, né le 19 mai 1983, à Mont-Saint-Martin, France, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet au 27 février 2015 et ce pour une durée indéterminée;
- de reclassifier Monsieur Jean-Marc MCLEAN, actuel gérant de catégorie B, en tant que gérant de catégorie A avec effet au 27 février 2015 et ce jusqu'à la fin de son mandat initial.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Anthony SANTOSPIRITO, gérant de catégorie A
- Monsieur Jean-Marc MC LEAN, gérant de catégorie A
- Madame Danièle (Danielle) ARENDT-MICHELS, gérant de catégorie B
- Monsieur Gautier LAURENT, gérant de catégorie B

2. Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts signé en date du 12 janvier 2015, avec effet au 27 février 2015, que les associés de la société GTCR Fund XIA LP (963.176 parts sociales), GTCR Fund X/C LP (275.687 parts sociales) et GTCR Co-Invest X LP (8.506 parts sociales) ont transféré la totalité de leurs parts sociales à

- Promegranate Acquisitions Limited, une private limited liability company, constituée et régie selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à l'adresse suivante: Warwick Court, 5 Paternoster Square, EC4M 7AG Londres, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 9380192.

En conséquence, l'entière des parts sociales de la Société sont désormais détenues par le nouvel associé unique Promegranate Acquisitions Limited.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2015.
Mizzen Manager S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2015038720/43.

(150044050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

Protexion Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5695 Emerange, 13, rue d'Elvange.

R.C.S. Luxembourg B 185.440.

L'an deux mille quinze.

Le deux mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PROTEXION GROUP S.A., avec siège social à L-5695 Emerange, 13, rue d'Elvange, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 185.440 (NIN 2014 22 04 585),

constituée suivant acte reçu par le notaire Francis KESSELER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 18 février 2014, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1344 du 24 mai 2014,

au capital social de CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de CINQUANTE EUROS (EUR 50.-) chacune, libérées à concurrence de 25 %.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Mariette SCHOU, salariée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9 Rabatt,

qui se nomme elle-même comme scrutateur et qui désigne comme secrétaire Madame Sara CRAVEIRO, salariée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

Le Bureau étant ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire d'acter que:

L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- Constatation de la libération intégrale du capital social.

2.- a) Augmentation du capital social à concurrence du montant de CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000.-) pour le porter de son montant actuel de CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000.-) au montant de CENT MILLE EUROS (EUR 100.000.-) par la création de mille (1000) actions nouvelles d'une valeur nominale de CINQUANTE EUROS (EUR 50.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

b) Souscription et libération des mille (1.000) actions nouvelles par l'actionnaire unique existant moyennant un versement en numéraire du montant de CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000.-).

3.- Modification du paragraphe 5.1. de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Version anglaise des statuts:**" Art. 5.**

5.1. The subscribed share capital is set at ONE HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 100.000.-) consisting of two thousand (2.000) shares with a par value of FIFTY EURO (EUR 50.-) each."

Version française des statuts:**" Art. 5.**

5.1. Le capital social est fixé à CENT MILLE EUROS (EUR 100.000.-), représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de CINQUANTE EUROS (EUR 50.-) chacune."

4.- Divers.

II. Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées «ne varietur» par les mandataires.

III. Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale constate que les mille (1.000) actions existantes ont été libérées par les actionnaires à concurrence des soixante-quinze pour cent (75%) restant, représentant le montant de TRENTE-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 37.500.-), de sorte que toutes les actions de la société se trouvent actuellement libérées intégralement.

Deuxième résolution

a) L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence du montant de CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000.-) pour le porter de son montant actuel de CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000.-) au montant de

CENT MILLE EUROS (EUR 100.000.-) par la création de mille (1.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de CINQUANTE EUROS (EUR 50.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

b)

Souscription - Libération

Les mille (1.000) actions nouvelles ont été souscrites par l'actionnaire unique existant et ont été libérées moyennant un versement en numéraire du montant de CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000.-).

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant, qui le constate expressément, de sorte que le montant CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000.-) est dès aujourd'hui à la libre disposition de la société.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le paragraphe 5.1. de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Version anglaise des statuts:

" Art. 5.

5.1. The subscribed share capital is set at ONE HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 100.000.-) consisting of two thousand (2.000) shares with a par value of FIFTY EURO (EUR 50.-) each."

Version française des statuts:

" Art. 5.

5.1. Le capital social est fixé à CENT MILLE EUROS (EUR 100.000.-), représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de CINQUANTE EUROS (EUR 50.-) chacune."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société, avec tous pouvoirs de substitution, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription au registre des actionnaires de la Société (y compris, afin d'éviter tout doute, la signature dudit registre) des changements mentionnés dans les résolutions ci-dessus.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite aux personnes comparantes, toutes connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdites personnes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. SCHOU, S. CRAVEIRO, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 04 mars 2015. Relation: GAC/2015/1827. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015039345/91.

(150044688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

iCapital Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.119.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2014.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015039502/12.

(150045273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

Stramongate S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 161.312.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of March,
before the undersigned, Maître Edouard Delosch, notary resident in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Stramongate S.A. (the Meeting), a public company limited by shares (société anonyme) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg as a société d'investissement à capital fixe qualifying as a fonds d'investissement spécialisé having its registered office at 15, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.312 (the Company).

The Company was incorporated on 17 May 2011 pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, then notary residing in Rambrouch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 1954 of 25 August 2011. Since that date, the Company's articles of association (the Articles) have been amended several times, most recently on 21 December 2012 pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, published in the Mémorial number 304 on 7 February 2013.

The Meeting was opened at 11.30 a.m. and chaired by Mr Aurélien Le Ret, Lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The president appoints as secretary Mr. Pierre Zaccuri, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Ms. Séverine Oligier, employee, professionally residing in Luxembourg.

The office of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their authorised representatives, by the office of the Meeting and the notary. The said attendance list as well as the powers of attorney will be registered with this deed.

II. That it appears from the attendance list that seventy-eight point eighty-eight per cent (78.88%) of the voting shares of the Company are represented. The Meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of the Meeting, agenda attached to the convening notices for the Meeting, which had been sent out by registered letter on 6 February 2015.

III. That the issued share capital of the Company is set at thirty nine million three hundred sixty four thousand five hundred and thirty seven pounds sterling (£39,364,537.-) represented by thirty nine million three hundred and sixty four thousand five hundred and thirty seven (39,364,537) shares in registered form, having a nominal value of one pound sterling (£1.-) each.

IV. That the agenda of the Meeting is the following:

1. Cancellation of Shares purchased pursuant to the Tender Offer;
2. Cancellation of all the Shares held in treasury;
3. Reduction of capital of the Company by way of share cancellation and repayment to the Shareholders commensurate to the number of Shares purchased pursuant to the Tender Offer;
4. Reduction of capital of the Company by way of share cancellation commensurate to the number of shares held in treasury;
5. Amendment to article 4.2 of the Articles of Association of the Company to reflect the reduction of capital and cancellation of Shares; and
6. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any employee of FundPartner Solutions (Europe) S.A., each acting and signing individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of such changes.

V. That capitalised words and expressions not otherwise defined in the agenda of the Meeting shall have the meaning given in the circular sent to shareholders of the Company dated 6 February 2015. The said circular, after being signed by the shareholders or their authorised representatives, by the office of the Meeting and the notary, will be registered with this deed.

After the foregoing was approved by the Meeting, the Meeting took the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to cancel the two million three hundred fifty seven thousand and fourteen (2,357,014) shares purchased pursuant to the Tender Offer in accordance with the terms of the Tender Offer.

Second resolution

The Shareholders resolve to cancel eighty thousand eight hundred and ninety-one (80,891) shares held in treasury.

Third resolution

The Shareholders resolve to reduce the share capital of the Company by way of the cancellation of two million four hundred thirty seven thousand nine hundred and five (2,437,905) shares and to approve the repayment to the Shareholders who tendered their shares in the Tender Offer commensurate to the number of shares tendered pursuant to the Tender Offer, subject to the provisions of article 69 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders resolve to amend article 4.2 of the Articles in order to reflect the above reduction of capital and cancellation of shares, resulting in the current amount of the share capital of the Company of thirty nine million three hundred sixty four thousand five hundred and thirty seven pounds sterling (£39,364,537.-) represented by thirty nine million three hundred and sixty four thousand five hundred and thirty seven (39,364,537) shares in registered form, having a nominal value of one pound sterling (£1.-) each, being reduced to an amount of thirty six million nine hundred twenty six thousand six hundred and thirty-two pounds sterling (£36,926,632.-) represented by thirty six million nine hundred twenty six thousand six hundred and thirty-two (36,926,632) shares in registered form, having a nominal value of one pound sterling (£1.-) each.

Article 4.2 of the Articles shall henceforth read as follows:

“ **4.2.** The Company has a subscribed capital of thirty six million nine hundred twenty six thousand six hundred and thirty-two pounds sterling (£36,926,632.-) represented by thirty six million nine hundred twenty six thousand six hundred and thirty-two (36,926,632) shares in registered form, having a nominal value of one pound sterling (£1.-) each”

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any employee of FundPartner Solutions (Europe) S.A., each acting and signing individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the cancellation of the shares and the share capital reduction.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this notarial deed are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Shareholders, this deed is drawn up in English, followed by a French translation. Incas of discrepancies between the English and the French versions, the English version would prevail.

WHEREOF, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The deed having been read to the members of the bureau, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuvième jour de mars,

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Stramongate S.A. (l'Assemblée), une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg en tant que société d'investissement à capital fixe ayant la qualité de fonds d'investissement spécialisé dont le siège social est établi au 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.312 (la Société).

La Société a été constituée le 17 mai 2011, suivant acte reçu par le notaire soussigné, alors notaire de résidence à Rambrouch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 1954 du 25 août 2011. Depuis, les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et le plus récemment le 21 décembre 2012, suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial numéro 304 du 7 février 2013.

L'Assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de M. Aurélien Le Ret, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme M. Pierre Zaccuri, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg comme secrétaire.

L'Assemblée nomme Mme Séverine Oligier, employée privé, demeurant professionnellement à Luxembourg comme scrutateur.

Le bureau de l'Assemblée ayant été formé, le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre de leurs actions sont renseignés sur une liste de présence signée par eux ou leurs représentants, par le bureau de l'Assemblée et le notaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations seront enregistrées avec le présent acte.

II. Qu'il apparaît sur la liste de présence que soixante-dix-huit virgule quatre-vingt-huit pour cent (78.88%) des actions ayant droit de vote de la Société sont représentées. L'Assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer et décider sur l'ordre du jour de l'Assemblée, attaché aux convocations pour l'Assemblée qui ont été envoyées par lettres recommandées en date du 6 février 2015.

III. Que le capital social émis de la Société est de trente-neuf millions trois cent soixante-quatre mille cinq cent trente-sept livres sterling (£39.364.537.-) représenté par trente-neuf millions trois cent soixante-quatre mille cinq cent trente-sept (39,364,537) actions, sous forme nominative, d'une valeur nominale d'une livre Sterling (£1,-) chacune.

IV. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Annulation d'Actions acquises dans le cadre de l'Offre;
2. Annulation de toutes les Actions propres détenues en portefeuille;
3. Diminution du capital social de la Société par voie d'annulation d'actions et de remboursement aux Actionnaires proportionnellement au nombre d'Actions acquises dans le cadre de l'Offre;
4. Diminution du capital social de la Société par voie d'annulation d'actions proportionnellement au nombre d'actions propres détenues en portefeuille;
5. Modification de l'article 4.2 des Statuts de la Société afin de refléter la diminution du capital et l'annulation des Actions; et
6. Modification du registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements mentionnés ci-dessus et délégation de pouvoir à tout employé de FundPartner Solutions (Europe) S.A., chacun d'eux agissant et signant individuellement, de procéder au nom de la Société à l'enregistrement desdites modifications.

V. Que les termes et expressions commençant par une majuscule mais non définis dans l'ordre du jour de l'Assemblée auront la signification qui leur a été attribuée dans la circulaire envoyée aux actionnaires de la Société en date du 6 février 2015. Ladite circulaire, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires, par le bureau de l'Assemblée et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte.

Après que l'agenda précédent a été approuvé par l'Assemblée, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Actionnaires décident d'annuler les deux millions trois cent cinquante-sept mille quatorze (2.357.014) actions acquises dans le cadre de l'Offre conformément aux conditions de l'Offre.

Deuxième résolution

Les Actionnaires décident d'annuler quatre-vingt mille huit cent quatre-vingt-onze (80.891) actions propres détenues en portefeuille.

Troisième résolution

Les Actionnaires décident de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation de deux millions quatre cent trente-sept mille neuf cent cinq (2.437.905) actions et d'approuver le remboursement aux Actionnaires qui ont remis leurs actions dans l'Offre proportionnellement au nombre d'actions remises dans le cadre de l'Offre, sous réserve des dispositions de l'article 69 de la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Actionnaires décident de modifier l'article 4.2 des Statuts afin de refléter la réduction du capital social ci-dessus et l'annulation des actions, ayant pour conséquence que le capital social actuel, d'un montant de trente-neuf millions trois cent soixante-quatre mille cinq cent trente-sept livres sterling (£39.364.537.-) représenté par trente-neuf millions trois cent soixante-quatre mille cinq cent trente-sept (39,364,537) actions, sous forme nominative, d'une valeur nominale d'une livre Sterling (£1,-) chacune, soit réduit à un montant de trente-six millions neuf cent vingt-six mille six cent trente-deux livres sterling (£36.926.632,-) représenté par trente-six millions neuf cent vingt-six mille six cent trente-deux (36.926.632) actions sous forme nominative, d'une valeur nominale d'une livre Sterling (£1,-) chacune.

Dès lors, l'article 4.2 des Statuts aura la teneur suivante:

« **4.2.** La Société a un capital social de trente-six millions neuf cent vingt-six mille six cent trente-deux livres sterling (£36.926.632,-) représenté par trente-six millions neuf cent vingt-six mille six cent trente-deux (36.926.632) actions sous forme nominative, d'une valeur nominale d'une livre Sterling (£1,-) chacune.»

Cinquième résolution

Les Actionnaires décident de modifier le registre des actionnaires de la Société afin refléter les modifications précédentes et donnent pouvoir à tout employé de FundPartner Solutions (Europe) S.A., chacun d'eux agissant et signant

individuellement, de procéder au nom de la Société à l'enregistrement de l'annulation des actions et à la diminution du capital social.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la demande des Actionnaires, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte aux membres du bureau, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, état et demeure, les personnes mentionnées ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. LE RET, P. ZACCURI, S. OLIGER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 10 mars 2015. Relation: DAC/2015/3967. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 11 mars 2015.

Référence de publication: 2015040005/180.

(150045524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

P.F.I., Société Anonyme.

Siège social: L-3238 Bettembourg, 1, rue de l'Indépendance.

R.C.S. Luxembourg B 109.768.

L'an deux mille quinze,

Le neuf février,

Par devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange, soussigné,

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «P.F.I.», ayant son siège social à L-3241 Bettembourg, 1, rue de l'Indépendance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 109 768,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1371 du 12 décembre 2005

La séance est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Madame Laurence PEIFFER, assistante de direction, demeurant professionnellement à L-3238 Bettembourg, 1, rue de l'Indépendance.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Cindy GOMES CORDEIRO, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-3441 Dudelange, 61-63, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'article cinq (5) des statuts;

2. Modification de l'article six (6), alinéa sept (7) des statuts;

3. Démission de Madame Anna TOLIS MASCI de ses fonctions d'administrateur et Présidente du Conseil d'Administration;

Démission de Monsieur Philippe JANOT de ses fonctions d'administrateur;

Démission de Monsieur Auguste TOLLIS de ses fonctions d'administrateur;

4. Nomination de Monsieur David TOLLIS aux fonctions d'administrateur unique.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires, les membres du Bureau, ainsi que le notaire instrumentaire, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés "ne varietur" par les membres du Bureau et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution.

L'assemblée générale décide de modifier l'article cinq (5) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Cependant au cas où la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique sont élus par l'assemblée des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.»

Deuxième résolution.

L'assemblée générale décide de modifier l'article six (6), alinéa sept (7), des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Alinéa 7.** Vis-à-vis des tiers, la Société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

En cas d'administrateur unique, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique.»

Troisième résolution

- L'assemblée générale accepte la démission de Madame Anna TOLLIS MASCI de ses fonctions d'administrateur de la Société et de Présidente du Conseil d'administration et lui donne décharge quant à l'exécution de son mandat.

- L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Philippe JANOT de ses fonctions d'administrateur de la Société et lui donne décharge quant à l'exécution de son mandat.

- L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Auguste TOLLIS de ses fonctions d'administrateur de la Société et lui donne décharge quant à l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

- L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions d'administrateur unique, son mandat expirant à la fin de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2021:

* Monsieur David TOLLIS, né à Rombas (France) le 24 juillet 1968, demeurant professionnellement à L-3238 Bettembourg, 1, rue de l'Indépendance.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 11.00 heures.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de cette assemblée générale à environ huit cent euros (800.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. PEIFFER, C. GOMES CORDEIRO, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 février 2015. Relation: EAC/2015/3560. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 25 février 2015.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2015039315/85.

(150044763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

Equinix (Luxembourg) Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 29.149.645,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 157.466.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of February.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Equinix (Luxembourg) Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Henri Beck, notary, on 9 December 2010, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 268 dated 9 February 2011, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 157.463 (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "Equinix (Luxembourg) Investments S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Henri Beck, notary, on 9 December 2010, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" ("Memorial C") number 254 dated 8 February 2011, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 157.466 (the "Company").

The articles of association of the Company have been lastly amended by a deed enacted by Maître Maître Marc LOESCH, notary residing at Mondorf (Grand-Duchy of Luxembourg), on 16 April 2014, published in the Mémorial C, dated 2 July 2014 number 1710.

II.- That the 28,738,150 (twenty-eight million, seven hundred and thirty-eight thousand, one hundred and fifty United States Dollars) shares with a nominal value of USD 1 (one USD) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by the issue of 411,495 (four hundred eleven thousand four hundred ninety-five) new shares with a nominal value of USD 1 (one United State Dollar) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 40,738,093.85 (forty million seven hundred thirty-eight thousand ninety-three United-States Dollars and eighty-five Cents), out of which an amount of USD 41,150 (forty-one thousand one hundred fifty United-States Dollars) shall be allocated to the legal reserve of the Company;

3. Subscription and payment by the Sole Shareholder of the new shares by way of a contribution in kind consisting in the contribution of receivables;

4. Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company; and

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed of the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 411,495 so as to raise it from its current amount of USD 28,738,150 (twenty-eight million, seven hundred thirty-eight thousand and one hundred fifty

hundred United States Dollars) to USD 29,149,645 (twenty-nine million one hundred forty-nine thousand six hundred forty-five United States Dollars) by the issuance of 411,495 (four hundred eleven thousand four hundred ninety-five) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the “New Shares”), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 40,738,093.85 (forty million seven hundred thirty-eight thousand ninety-three United-States Dollars and eighty-five Cents) payable on the share premium account of the Company (the “Share Premium”), out of which USD 41,150 (forty-one thousand one hundred fifty United-States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of receivables held by the Sole Shareholder, in an aggregate amount of USD 41,149,588.85 (forty-one million one hundred forty-nine thousand five hundred eighty-eight United States Dollars and eighty-five Cents) (the “Contribution”).

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription, the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the payment of the Share Premium through the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe for the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution.

Description and valuation

The Contribution made by the Sole Shareholder, in exchange of the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, is composed of certain receivables held by the Sole Shareholder against the Company in an aggregate amount of USD 41,149,588.85 (forty-one million one hundred forty-nine thousand five hundred eighty-eight United States Dollars and eighty-five Cents).

The net value of the Contribution amounts to USD 41,149,588.85 (forty-one million one hundred forty-nine thousand five hundred eighty-eight United States Dollars and eighty-five Cents).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Ms. Cathryn Arnell, category A manager, with professional address at One Lagoon Drive, 4th Floor, Redwood City, California 94065, United States of America;
- b) Ms. Brandi Galvin Morandi, category A manager, with professional address at One Lagoon Drive, 4th Floor, Redwood City, California 94065, United States of America;
- c) Mr. Peter Waters, category A manager, with professional address at Luttenbergweg 4, 1101 EC Amsterdam-Zuidoost, Netherlands;
- d) Mr. Luc Sunnen, category B manager, with professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg; and
- e) Mr. Christophe Fender, category B manager, with professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg;

all represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Equinix (Luxembourg) Holdings S.à r.l.: 29,149,645 (twenty-nine million one hundred forty-nine six hundred forty-five) shares.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital of the Company is set at USD 29,149,645 (twenty-nine million one hundred forty-nine thousand six hundred forty-five United States Dollars), represented by 29,149,645 (twenty-nine million one hundred forty-nine thousand six hundred forty-five) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.”

No other amendment is to be made to this article.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le onzième jour du mois de février.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Equinix (Luxembourg) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte notarié dressé par Maître Henri Beck, notaire, le 9 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 268 en date du 9 février 2011, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.463 (l' "Associé Unique"),

ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été signée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée telle que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- la partie comparante est l'associé unique de "Equinix (Luxembourg) Investments S.à r.l.", une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constitué par un acte dressé par Maître Henri Beck, notaire, le 9 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") numéro 254 en date du 8 février 2011, et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.466 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte dressé par Maître Marc LOESCH, notaire résidant à Mondorf (Grand-Duché de Luxembourg), le 16 avril 2014, publié au Mémorial C, en date du 2 juillet 2014 numéro 1710.

II.- Les 28.738.150 (vingt-huit millions sept cent trente-huit mille cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour desquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informée.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant par l'émission de 411.495 (quatre cent onze mille quatre cent quatre-vingt quinze) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 40.738.093,85 USD (quarante millions sept cent trente-huit mille quatre-vingt treize Dollars américains et quatre-vingt cinq centimes), dont un montant de 41.150 USD (quarante et un mille cent cinquante Dollars américains) sera alloué à la réserve légale de la Société;

3. Souscription et paiement par l'Associé Unique des nouvelles parts sociales par voie d'un apport en nature consistant en une contribution de créances;

4. Modifications du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société de sorte à refléter ces actions; et

5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société, d'un montant de 411.495 USD (quatre cent onze mille quatre cent quatre-vingt quinze Dollars américains), de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 28.738.150 USD (vingt-huit millions sept cent trente-huit mille cent cinquante Dollars américains) à 29.149.645 USD (vingt-neuf millions cent quarante-neuf mille six cent quarante-cinq Dollars américains), par l'émission de 411.495 (quatre cent onze mille quatre cent quatre-vingt quinze) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 40.738.093,85 USD (quarante millions sept cent trente-huit mille quatre-vingt treize Dollars américains et quatre-vingt cinq centimes) (la "Prime d'Emission"), dont un montant de 41.150 USD (quarante-et-un mille cent cinquante Dollars américains) sera alloué à la réserve légale, le tout devant être entièrement libéré par un apport en nature consistant en des créances détenues par l'Associé Unique, d'un montant total de 41.149.588,85 USD (quarante-et-un millions cent quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt huit Dollars américains et quatre-vingt cinq centimes) (l'"Apport").

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et le paiement de la Prime d'Emission par voie de l'Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. L'émission des Nouvelles Parts Sociales est aussi soumise au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par voie de l'Apport.

Description et évaluation

L'Apport fait par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Parts Sociales et du paiement de la Prime d'Emission, est composé de certaines créances détenues par l'Associé Unique contre la Société d'un montant total de 41.149.588,85 USD (quarante-et-un millions cent quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt huit Dollars américains et quatre-vingt cinq centimes).

La valeur nette du Second Apport s'élève à 41.149.588,85 USD (quarante-et-un millions cent quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt huit Dollars américains et quatre-vingt cinq centimes).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur d'apport, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Une preuve de l'Apport a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Interviennent alors:

a) Mme Cathryn Arnell, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle sise à One Lagoon Drive, 4th Floor, Redwood City, Californie 94065, Etats-Unis d'Amérique;

b) Mme Brandi Galvin Morandi, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle sise à One Lagoon Drive, 4th Floor, Redwood City, Californie 94065, Etats-Unis d'Amérique;

c) M. Peter Waters, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle sise à Luttenbergweg 4, 1101 EC Amsterdam-Zuidoost, Pays-Bas;

d) M. Luc Sunnen, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle sise au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg; et

e) M. Christophe Fender, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle sise au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg,

tous représentés ici par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement liés en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, consentent expressément à la description de cet Apport, son évaluation et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:
- Equinix (Luxembourg) Holdings S.à r.l.: 29.149.645 (vingt-neuf millions cent quarante-neuf mille six cent quarante-cinq) parts sociales.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social de la Société est fixé à 29.149.645 USD (vingt-neuf millions cent quarante-neuf mille six cent quarante-cinq Dollars américains), représenté par 29.149.645 (vingt-neuf millions cent quarante-neuf mille six cent quarante-cinq) parts sociales d'une valeur nominale of 1 USD (un Dollar américain) chacune."

Aucune autre modification n'est à apporter à cet article.

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 février 2015. Relation: EAC/2015/3927. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015039682/241.

(150045132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

Primavera Intermediate Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 195.182.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty fifth day of February.

Before Maître Joelle BADEN, civil law notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

Primavera Parent Holdings SCA, a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg and in process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

here represented by Flora GIBERT, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Primavera Intermediate Holdings S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased once or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.6. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that they know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting before the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented provided that, if the shareholders have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Board can only validly deliberate and act if there is also at least one Class A manager present or represented and at least one Class B manager present or represented.

(vi) Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, resolutions of the Board are also taken by the affirmative votes of at least one class A manager present or represented and at least one class B manager present or represented.

(vii) The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(viii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(ix) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers provided that, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

Art. 11. Indemnification of the managers.

11.1. The members of the Board are not held personally liable for the indebtedness or other obligations of the Company. They are liable for the execution of their obligations as agents of the Company. Subject to mandatory provisions of law, every person who is, or has been, a member of the Board or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such a manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof, and except in relation to matters as to which such person shall be finally adjudged to be liable for gross negligence, fraud or willful misconduct. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgments, amounts paid in settlement and other liabilities.

11.2. The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained

herein shall affect or limit any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law. The Company shall specifically be entitled to provide contractual indemnification to any corporate personnel, including managers and officers of the Company, as the Company may decide upon from time to time.

11.3. Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article 1 shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

IV. Shareholder(s)

Art. 12. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.

12.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

12.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 13. Sole shareholder.

13.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

13.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

13.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 14. Financial year and approval of annual accounts.

14.1. The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year.

14.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

14.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

14.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

14.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five, the annual General Meeting of the Company shall be held each year on the first Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

14.6. The annual accounts must be filed with the Luxembourg Register of Commerce and Companies within the month of their approval by the annual General Meeting and at the latest within seven months after the date of closing of the financial year.

Art. 15. Réviseurs d'entreprises.

15.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

15.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be reappointed.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

16.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

16.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and decreased by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

16.4. If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

17.2 The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

18.1 Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

18.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

18.4 All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2015.

Subscription and Payment

Thereupon,

Primavera Parent Holdings SCA, represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in an amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

- Laurie D. MEDLEY, born on July 13, 1957, in Lubbock, Texas, United States of America on July 13, 1957, with professional address at 9 West 57th Street, New York, NY 10019, United States of America; and
- Katherine GREGORY NEWMAN, born in Chicago, IL (USA) on 13 February 1979, with professional address at 9, West 57th Street, New York, 10019 New York, United States of America.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- René BELTJENS, born on September 17, 1961, in Etterbeek, Belgium, having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Laurent RICCI, born on September 14, 1972, in Thionville, France, having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Joanna GOSSELIN, born on November 22, 1984, in Libramont- Chevigny, Belgium, having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 5, rue Guillaume Kroll L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who has signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq février.

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Primavera Parent Holdings SCA, une société en commandite par actions luxembourgeoise ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg,

représentée par Flora GIBERT, clerc de notaire, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resta annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Primavera Intermediate Holdings S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du

Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée illimitée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion avant ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés sous réserve du cas où les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B et où le Conseil ne délibère et n'agit alors valablement que si au moins un gérant de classe A soit présent ou représenté et qu'au moins un gérant de classe B soit présent ou représenté.

(vi) Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, pourvu que, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, les décisions du Conseil soient adoptées par les votes affirmatifs d'au moins un gérant de classe A présente ou représentée et d'au moins un gérants de classe B présente ou représentée.

(vii) Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(viii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(ix) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants sous réserve du cas où les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, où la Société est alors engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

Art. 11. Indemnisation des gérants.

11.1. Les membres du Conseil ne sont pas tenus personnellement responsables des dettes ou autres obligations de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations. Sous réserve des exceptions des dispositions impératives de la loi, toute personne qui est ou a été membre du Conseil ou dirigeant de la Société sera indemnisée par la Société dans la limite maximum prévue par la loi pour tout engagement et pour toutes les dépenses raisonnablement supportées ou payées par celle-ci en relation avec toute réclamation, action, poursuite ou procédure dans laquelle elle a été impliquée en tant que partie ou autre du fait de ses fonctions de gérant ou de dirigeant et pour tout montant payé ou engagé par elle pour le règlement de celles-ci, sauf concernant des matières pour lesquelles cette personne est définitivement jugée responsable en raison de négligence grave, fraude ou faute intentionnelle. Les mots «réclamation», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes réclamations, actions, poursuites ou procédures (civile, pénale ou autre, comprenant les appels) existantes ou potentielles et les mots «engagements» et «dépenses» incluront notamment les honoraires d'avocat, les coûts, jugement, montant payés pour le règlement et autres engagements.

11.2. Le droit à indemnisation prévu aux présentes sera divisible, n'affectera aucun autre droit dont un administrateur ou un dirigeant bénéficierait aujourd'hui ou bénéficiera à l'avenir, subsistera même si la personne a cessé d'être administrateur ou dirigeant et profitera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs d'une telle personne. Aucune disposition des présentes ne saurait affecter ou limiter les droits à indemnisation auxquels les salariés de la Société, en ce compris les administrateurs et les dirigeants de la Société, auraient droit en vertu d'un contrat ou en vertu de la loi. La Société est notamment habilitée à fournir une indemnisation contractuelle à tout salarié de la Société, en ce compris les administrateurs et les dirigeants de la Société, telle que la Société pourra en décider, en tant que de besoin.

11.3. Les dépenses en relation avec la préparation et la représentation dans le cadre d'une défense contre toute réclamation, action, poursuite ou procédure ayant le caractère décrit dans le présent article 1 seront avancées par la Société avant tout règlement final de celles-ci sur réception de tout engagement par ou au nom du dirigeant ou de l'administrateur de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aura pas droit à être indemnisé en vertu du présent article.

IV. Associé(s)

Art. 12. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

12.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

12.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 13. Associé unique.

13.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

13.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

13.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 14. Exercice social et approbation des comptes annuels.

14.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

14.5. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq associés, l'Assemblée Générale annuelle de la Société se tiendra chaque année le premier mardi du mois de juin à 15h00 au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un Jour Ouvrable), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

14.6. Les comptes annuels doivent être déposés au Registre du Commerce et des Sociétés endéans le mois de leur approbation par l'Assemblée Générale annuel et au plus tard endéans les sept mois suivant la date de la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Réviseurs d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

15.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

16.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visio-conférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2015.

Souscription et Libération

Sur ces faits,

Primavera Parent Holdings SCA, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille trois cents Euros (EUR 1.300,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- Laurie D. MEDLEY, née le 13 juillet 1957 à Lubbock, Texas, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle à 9 West 57th Street, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique; et
- Katherine GREGORY NEWMAN née le 13 Février 1979 à Chicago, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 9 West 57th Street, 41st Floor, New York, New York 10019, Etats-Unis d'Amérique.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- René BELTJENS, né le 17 septembre 1961 à Etterbeek, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Laurent RICCI, né le 14 septembre 1972 à Thionville, France, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Joanna GOSSELIN, née le 22 novembre 1984 à Libramont- Chevigny, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

3. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: F. GIBERT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C 1, le 27 février 2015. 1LAC/2015/6087. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Releveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 9 mars 2015.

Référence de publication: 2015039327/570.

(150044530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

**Eastman Specialties S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Eastman Chemical Luxembourg Holdings 3 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.502,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 169.094.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth day of February,
before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Eastman Specialties Corporation, a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4364752, having its registered office at 2711 Centerville Road, suite 400, Wilmington, County of Newcastle, Delaware 19808, United States of America,

here represented by Mr. Philippe Harles, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 4 February 2015,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole member of Eastman Chemical Luxembourg Holdings 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under B 169.094, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, on 24 May 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 11 June 2012, number 1448 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 12 July 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 18 August 2012, number 2051.

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Approval of the amendment of the corporate name of the Company which shall henceforth be Eastman Specialties S.à r.l. and decision to subsequently modify article 1 of the Company's articles of association.

2. Miscellaneous.

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

Sole resolution

The sole member resolves to amend the corporate name of the Company which shall henceforth be Eastman Specialties S.à r.l. and to subsequently amend article 1 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 1. Name.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Eastman Specialties S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.”

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, upon request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; and upon request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said proxyholder appearing signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq février.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Eastman Specialties Corporation, une société constituée et existante selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, inscrite auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4364752, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, suite 400, Wilmington, County of Newcastle, Delaware 19808, United States of America, ici représentée par Monsieur Philippe Harles, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 février 2015,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'unique associée de Eastman Chemical Luxembourg Holdings 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.094, constituée suivant acte de Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, en date du 24 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations n°1448 le 11 juin 2012 (ci-après la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné, en date du 12 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations n°2051 le 18 août 2012.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Approbation de la modification de la dénomination sociale de la Société qui sera désormais Eastman Specialties S.à r.l. et décision de modifier subséquemment l'article 1 des statuts de la Société.

2. Divers.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société qui sera désormais Eastman Specialties S.à r.l. et de modifier subséquemment l'article 1 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 1^{er}. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Eastman Specialties S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. HARLES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 27 février 2015. Relation: 1LAC/2015/6166. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 mars 2015.

Référence de publication: 2015039674/93.

(150045388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

Sinerfin S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 138.551.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 26 février 2015, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a été déclaré dissoute la société anonyme SINERFIN S.A., dont le siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, a été dénoncé en date du 29 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Maître Lynn STELMES

Avocat / Le liquidateur

Référence de publication: 2015040660/13.

(150046216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Lukilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 5-7, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 195.213.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le cinq mars.

Pardevant Maître Blanche MOU TRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1) Monsieur Grégoire Bernard FLIES, gérant de sociétés, né à Harfleur (France) le 3 août 1972, demeurant à B-1310 La Hulpe, 7/B, rue de Genval, agissant en son nom personnel.

2) Monsieur Emmanuel Pascal BOUCLY, gérant de sociétés, né à Bastia (France) le 4 juin 1980, demeurant à B-1200 Woluwe-Saint-Lambert, 174/b4, Avenue A.J. Slegers, agissant en son nom personnel. ci-après dénommés «les associés».

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de: «LUKILUX S.à r.l.».

Les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé.

Art. 3. La société a pour objet:

Toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'exploitation d'un magasin à rayons multiples et d'un supermarché et consistant notamment en l'achat et la vente, l'exportation, l'importation, en gros, demi-gros et en détail de tous produits manufacturés, alimentation en général, salaisons en général, viandes fraîches ou congelées, gibier et volaille, poissonnerie, pâtisserie, margarine, beurre et autres produits laitiers, fruits, légumes, conserves en général, confection en général, chapellerie en général, maroquinerie, mercerie, articles de mode, chaussures en général, cordonnerie, librairie, papeterie, articles de bazar et quincaillerie, jouets, bijouterie et fausse bijouterie, horlogerie, tabacs et articles de fumeurs, parfumerie, articles de cadeaux, faïences et verreries, droguerie en général, produits de nettoyage en général, électricité en général, appareils électroménagers, postes de radio et de télévision et accessoires, meubles et articles d'ameublement, outillage en général, toutes fleurs artificielles et naturelles et en général tous articles vendus par les magasins à rayons multiples.

Elle peut assurer la gestion de tous portefeuilles titres ainsi que la prise de participation sous toutes ses formes, dans toutes entreprises ou sociétés, l'achat et la vente de fonds de commerce, le contrôle et la gestion de toutes entreprises.

La société peut, par voie d'apport, de cession, de souscription, de participation, de fusion, soit par voie d'achat, de vente ou d'échange, de toutes valeurs mobilières, soit de toute autre manière s'intéresser dans toutes sociétés, entreprises ou associations dont l'objet serait analogue, connexe ou simplement utile à la réalisation de tout ou partie de son objet social.

La société peut notamment accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui, directement ou indirectement, en tout ou en partie, se rapportent à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter ou à en développer la réalisation.

La société peut accepter des mandats d'administrateurs, garantir les engagements de tiers et notamment ceux des actionnaires et administrateurs.

La société peut également se porter caution et mettre en gage ses avoirs au profit et pour compte de tiers.

Elle peut acquérir et détenir des participations dans d'autres sociétés, ayant un objet similaire ou connexe.

Cette énumération est énonciative et non limitative.

Seule l'assemblée générale des associés a qualité pour interpréter cet objet.

Au cas où l'exercice de certaines activités serait soumis à des conditions préalables d'accès à la profession, la société subordonnera son action, en ce qui concerne l'exercice de ses activités, à la réalisation de ces conditions.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente-et-un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT-VINGT-CINQ EUROS (EUR 125.-) chacune.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend. En présence de plusieurs associés, et pour toutes cessions de parts sociales, les associés bénéficieront d'un droit de préemption.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession. Jusqu'au partage des dites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les ou (l') associé (s) qui fixent (e) les pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des ou de (l') associé (s).

A moins que les ou (l') associé (s) n'en décident (e) autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Les ou (l') associé (s) sont (est) habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les ou (l') associés (é).

Art. 13. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la partie s'en réfère aux dispositions légales.

Souscription et Libération

Toutes les parts sont souscrites en numéraire par les associés comme suit:

1) Monsieur Grégoire Bernard FLIES, préqualifié, cinquante parts sociales,	50
2) Monsieur Emmanuel Pascal BOUCLY, préqualifié, cinquante parts sociales,	50
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Les associés déclarent que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente-et-un décembre deux mille quinze (31.12.2015).

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses, ou rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à environ mille deux cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'associée unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Emmanuel Pascal BOUCLY, gérant de sociétés, né à Bastia (France) le 4 juin 1980, demeurant à B-1200 Woluwe-Saint-Lambert, 174/b4, Avenue A.J. Slegers, en tant que gérant technique.

b) Monsieur Grégoire Bernard FLIES, gérant de sociétés, né à Harfleur (France) le 3 août 1972, demeurant à B-1310 La Hulpe, 7/B, rue de Genval, en tant que gérant administratif.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes du gérant technique et du gérant administratif.

2. Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

L- 4011 Esch-sur-Alzette, 5-7, rue de l'Alzette.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, ceux-ci doivent être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels états et demeures, ils ont signé avec moi, notaire, la présente minute.

Signé: FLIES, BOUCLY, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06/03/2015. Relation: EAC/2015/5355. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 10/03/2015.

Référence de publication: 2015039854/130.

(150045076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

Aero Frenn Letzebuerg-Lou Hemmer, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1110 Findel, 2, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg F 10.313.

—
STATUTS

Entre les soussignés, il est constituée une association sans but lucratif, régie par la loi du 21 avril 1928, modifiée en son art. 44 par la loi du 29 décembre 1971 (Mémorial A 92 de 1971).

Art. 1^{er} . L'association ne cherche pas des opérations industrielles ni commerciales, elle peut affilier, s'affilier ou fusionner.

Art. 2.

1. La dénomination est AERO FRENN LETZEBURG - "LOU HEMMER"

Le siège est à l'aéroport de Luxembourg, L-1110 Findel.

2. L'objet est l'instruction et le développement du sport aérien.

3. Le nombre minimum des associés est de trois.

4. Les associés sont:

BOURKEL René	retraité	2, L-4336	LUX.
DELL Edmond	préretraité	12, L-4405	"
DHUR Armand	ingénieur	7, L-2630	"
GIVER Ted	ing. techn.	97a L-7652	"
GOEBEL Pol	fonct.	L-8366	"
POSSING J.P.	retraité	5, L-3384	"
SCHMIT Mars	professeur	29, L-8212	"
SCHULER Claude	insp. d'assur.	21, L-7653	"
TOUSSAINT Pauline	commerçante	78, L-1260	"
WINANDY Joseph	empl. privé	22, L-3317	"
WOLMERING Léon	rentier	339, L-1941	"

5. Toute personne désirant faire partie de l'association comme associé devra présenter sa candidature au Conseil d'administration qui se prononcera à l'unanimité sur cette demande dans les meilleurs délais.

La qualité d'associé se perd:

- par la démission écrite ou verbale dans une assemblée de l'association.
- par l'exclusion par le conseil d'administration pour faute grave ou par négligence de régler sa cotisation ou toute autre dette envers l'association.

6. L'exercice social commence le 1 janvier et finit le 31 décembre. Chaque année, au plus tard au mois de mars, les membres associés sont convoqués par avis postal au moins huit jours à l'avance, les tiers personnes seront convoqués par la voie des journaux.

7. L'association est administrée par un conseil d'administration composé de 9 membres au maximum, élus par l'assemblée générale pour une durée de 3 ans et renouvelable par tiers chaque année. Seuls les membres associés ont droit de vote, le vote par procuration est admis.

Le président et les vérificateurs de comptes seront élus par l'assemblée générale. Le conseil d'administration désignera parmi ses membres les pouvoirs des administrateurs.

Le conseil d'administration ne pourra en aucun cas se prévaloir du droit de toute transaction ou engagement d'un montant total supérieur à 5 000 francs, indice 100, sans l'autorisation préalable des membres associés se prononçant aux 2/3 des présents ou représentés.

8. La cotisation annuelle, sans pouvoir dépasser 5000 F. (indice 100) par associé, sera fixée chaque année par l'assemblée générale.

9. Le mode de règlement des comptes ainsi que le règlement intérieur de l'association sera établi chaque année par le conseil d'administration.

10. Pour modifier les statuts, l'Art. 8 de la loi du 21 avril 1928 concernant les associations sans but lucratif, sera appliquée.

11. En cas de dissolution volontaire ou judiciaire de l'association, le ou les liquidateurs donneront aux biens de l'association après l'acquittement du passif, une affectation qui se rapprochera autant que possible de l'objet en vue duquel l'association a été créée.

Dispositions générales

Les dispositions de la loi du 21 avril 1928 et du 29 décembre 1971 sont applicables à tous les cas non prévus par les présents statuts

Enregistrée, à Luxembourg A.C., le 20 DEC. 1984. Vol.: 366 fol: 99 case: 7. Reçu cent francs fr. 100.-.

Le Receveur (signé): R FRIES.
Signatures.

Référence de publication: 2015039533/61.

(150045784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

Balthasar Exploitation S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Alva Design S.à r.l.).

Siège social: L-1273 Luxembourg, 4, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 164.555.

L'an deux mille quinze.

Le vingt-sept février.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée JETAMO S.à r.l., ayant son siège social à L-4988 Sanem, 6, rue de la Fontaine, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.101,

dûment représentée par son gérant unique Monsieur Roger MOES, ingénieur industriel, demeurant à L-4988 Sanem, 6, rue de la Fontaine.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'elle est l'associée unique de la société à responsabilité limitée ALVA DESIGN S.à r.l., avec siège social à L-8308 Capellen, 83, Parc d'Activités, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 164.555 (NIN 2011 2442 449).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Blanche MOUTRIER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 10 novembre 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 3053 du 13 décembre 2011.

Le capital social s'élève à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (EUR 124.-) chacune.

Que suite à deux conventions de cession de parts sociales du 26 février 2015, lesquelles conventions, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui, les parts sociales sont attribuées à la société JETAMO S.à r.l., préqualifiée.

Ensuite la comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale de la société en Balthasar Exploitation S.à r.l. et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. Dénomination sociale.** La Société a comme dénomination Balthasar Exploitation S.à r.l."

Deuxième résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de Capellen à Luxembourg et par conséquent de modifier les alinéas 1 et 2 de l'article 3 des statuts afin de leur donner la teneur suivante:

" **Art. 3. Siège social.** (alinéa 1^{er}). Le siège social de la Société est établi à Luxembourg (Commune de Luxembourg). (alinéa 2). Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Troisième résolution

L'associé unique décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-1273 Luxembourg, 4, rue de Bitbourg.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. Objet.** La Société a pour objet la réalisation de tous travaux publics et privés de génie civil et de construction d'immeubles.

Elle pourra également faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et/ou immobilière, pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet, ainsi qu'à tous objets similaires ou connexes, ou susceptibles d'en faciliter l'extension et/ou le développement.

Elle pourra acquérir, gérer, mettre en valeur et aliéner des participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la Société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant. Elle pourra acquérir, gérer, mettre en valeur et aliéner des immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés."

Cinquième résolution

L'associé unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales. L'associé unique décide en outre de remplacer les cent (100) parts sociales existantes par cent vingt-quatre (124) parts sociales.

Sixième résolution

L'associé unique décide de fixer la valeur nominale des parts sociales à CENT EUROS (EUR 100.-) et constate que le capital social de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400.-) est désormais représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100.-).

Septième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence du montant de CENT TRENTE-SEPT MILLE SIX CENTS EUROS (EUR 137.600.-) pour le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400.-) au montant de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 150.000.-) par la création de mille trois cent soixante-seize (1.376) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100.-), jouissant des mêmes droits que les parts sociales existantes.

Toutes les mille trois cent soixante-seize (1.376) parts sociales nouvelles ont été souscrites par l'associé unique, la société JETAMO S.à r.l., préqualifiée, et ont été libérées moyennant un versement en numéraire du montant de CENT TRENTE-SEPT MILLE SIX CENTS EUROS (EUR 137.600.-), ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

Huitième résolution

L'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6. Capital social. (alinéa 1^{er}).** Le capital social de la Société est fixé à CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 150.000.-), représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100.-) chacune."

Neuvième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission de Monsieur Marc DELLA SIEGA et de Monsieur Christophe DELLA SIEGA de leur poste de gérants de la société et leur accorde décharge pour l'exécution de leur mandat.

Dixième résolution

L'associé unique décide de nommer Monsieur Roger MOES, ingénieur industriel, demeurant à L-4988 Sanem, 6, rue de la Fontaine, comme gérant de la société pour une durée indéterminée,

lequel peut valablement engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant d'après son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. MOES, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 04 mars 2015. Relation: GAC/2015/1818. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015039543/95.

(150045098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

Swedish Network Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 192.000,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 195.010.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 4 mars 2015

En date du 4 mars 2015, l'associé unique de la Société, la société 3i Infrastructure plc, une public limited company, ayant son siège social au 12 Castle street, St. Helier, Jersey JE2 3RT, Channels Islands, immatriculée auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 95682, décide de vendre une partie de ses parts sociales détenues dans le capital social de la Société (soit 15.360 parts sociales ordinaires, 15.360 parts sociales de classe A, 15.360 parts sociales de classe B, 15.360 parts sociales de classe C, 15.360 parts sociales de classes D, 15.360 parts sociales de classe E, 15.360 parts sociales de classe F, 15.360 parts sociales de classe G, 15.360 parts sociales de classe H et, 15360 parts sociales de classe I) avec effet au 6 mars 2015 comme suit:

- 3.840 parts sociales ordinaire, 3.840 parts sociales de classe A, 3.840 parts sociales de classe B, 3.840 parts sociales de classe C, 3.840 parts sociales de classe D, 3.840 parts sociales de classe E, 3.840 parts sociales de classe F, 3.840 parts sociales de classe G, 3.840 parts sociales de classe H, 3.840 parts sociales de classe I à la société Infinity Investments S.A., société anonyme, ayant son siège social au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139024;

- 3.840 parts sociales ordinaire, 3.840 parts sociales de classe A, 3.840 parts sociales de classe B, 3.840 parts sociales de classe C, 3.840 parts sociales de classe D, 3.840 parts sociales de classe E, 3.840 parts sociales de classe F, 3.840 parts sociales de classe G, 3.840 parts sociales de classe H, 3.840 parts sociales de classe I à la société Arctic Investco S.à r.l., société à responsabilité limitée, au capital social de EUR 12.500,00, ayant son siège social au 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195153;

- 3.840 parts sociales ordinaire, 3.840 parts sociales de classe A, 3.840 parts sociales de classe B, 3.840 parts sociales de classe C, 3.840 parts sociales de classe D, 3.840 parts sociales de classe E, 3.840 parts sociales de classe F, 3.840 parts sociales de classe G, 3.840 parts sociales de classe H, 3.840 parts sociales de classe I à la société GSIP II Swedish Networks Holdings S.à r.l., société à responsabilité limitée, au capital social de SEK 120.000,00, ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536, Luxembourg, Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195005; et

- 3.840 parts sociales ordinaire, 3.840 parts sociales de classe A, 3.840 parts sociales de classe B, 3.840 parts sociales de classe C, 3.840 parts sociales de classe D, 3.840 parts sociales de classe E, 3.840 parts sociales de classe F, 3.840 parts sociales de classe G, 3.840 parts sociales de classe H, 3.840 parts sociales de classe I à la société 3i Networks Sweden LP., limited partnership company, ayant son siège social au 16, Palace street, SW1E 5JD Londres, Royaume-Uni, immatriculée auprès de la «Companies House» sous le numéro LP 16526.

L'associé unique de la Société décidé également de:

- nommer Madame Marielle Stijger, demeurant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Luxembourg en tant que gérant de la Société avec effet au 6 mars 2015 et pour une durée indéterminée;

- nommer Madame Candice Chiew Zong Zhen, demeurant professionnellement au GIC Special Investments York House, 45, Seymour street, W1H7LX Londres, Royaume-Uni en tant que gérant de la Société avec effet au 6 mars 2015 et pour une durée indéterminée; et

- nommer Madame Sabina Craciunescu, demeurant professionnellement au 9, rue Gabriel Lippman, Parc d'activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Luxembourg en tant que gérant de la Société avec effet au 6 mars 2015 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose donc comme suit:

- Monsieur Antoine Clauzel;
- Madame Marielle Stijger;
- Madame Candice Chiew Zong Zhen; et
- Madame Sabina Craciunescu.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Swedish Network Holding S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015039391/56.

(150044341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

Eicher S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.000,00.

Siège social: L-8008 Strassen, 120, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 193.163.

L'an deux mille quinze, le deux mars.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Michel RODENBOURG, gérant, demeurant à L-2551 Luxembourg, 71, avenue du 10 Septembre («L'Associé Unique»).

L'Associé unique, déclare et requiert le notaire d'acter:

Qu'il est le seul et unique associé actuel de EICHER S.à r.l., (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au L-8008 Strassen, 120, route d'Arlon, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193.163, constituée le 15 décembre 2014 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 16 du 5 janvier 2015. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de vingt-deux mille cinq cents euros (22.500,- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à trente-cinq mille euros (35.000,- EUR) par l'émission de cent quatre-vingts (180) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Toutes les cent quatre-vingts (180) nouvelles parts sociales sont souscrites par l'Associé unique, Monsieur Michel Rodenbourg, précité, et sont entièrement libérées en espèces.

Preuve de l'existence de cet apport en numéraire a été justifiée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

51504

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) divisé en deux cent quatre-vingts (280) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros (950,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par nom, prénoms, état civil et domicile, il a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: Rodenbourg, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 2 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/6357. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 9 mars 2015.

Référence de publication: 2015038546/48.

(150044075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

ABH Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 151.018.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution des actionnaires de la Société en date du 25 février 2015 qu'il a été décidé de prendre note de la démission de Mme Maria Neofytou de son mandat d'administrateur de la Société, avec effet au 25 février 2015 et de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 25 février 2015 pour une durée se terminant à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016:

- Mikhail Fridman, né le 21 avril 1964 à Lvov, Ukraine et demeurant professionnellement au 9, rue Mashy Poryvaevoy, Moscou, 107078, Russie, administrateur;

- Petr Aven, né le 3 mars 1955 à Moscou, Russie et demeurant professionnellement au 9, rue Mashy Poryvaevoy, Moscou, 107078, Russie, administrateur;

- Petr Smida, né le 02 février 1963 à M stec Králové, République tchèque et demeurant professionnellement au 9, rue Mashy Poryvaevoy, Moscou, 107078, Russie, administrateur, et

- Andrey Kosogov, né le 15 mars 1961 à Sillamäe, Estonie et demeurant professionnellement au 27 rue Kalanchevskaya, Moscou. 107078, Russie, administrateur.

Il en résulte que le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Mikhail Fridman, administrateur;

- Petr Aven, administrateur;

- Petr Smida, administrateur;

- Andrey Kosogov, administrateur;

- Pavel Nazarian, administrateur, et

- Dmitry Vovk, administrateur.

Luxembourg, le 25 février 2015.

Pour ABH Holdings S.A.

Signature

Référence de publication: 2015039528/31.

(150045176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.